



**CREAT**  
Conseil régional  
de l'environnement  
de l'Abitibi-Témiscamingue



## POUR DIFFUSION

# Réaction de la société civile concernant le rapport du BAPE sur le projet minier Horne 5 à Rouyn-Noranda

**Rouyn-Noranda, le 7 janvier 2025** – Plusieurs organismes communautaires, comités citoyens et coopératives de Rouyn-Noranda, appuyés par des groupes régionaux et nationaux de défense de l'environnement et des gens unissent leurs voix pour réagir favorablement au dépôt du [rapport](#) du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet minier Horne 5 de Ressources Falco à Rouyn-Noranda. Il s'agit d'une grande victoire!

Au terme de son enquête, la Commission du BAPE « en arrive à la conclusion que le projet Horne 5, tel qu'il est présenté, ne satisfait pas aux exigences minimales en matière de sécurité, de santé publique, de protection de l'environnement et d'internalisation des coûts. Par conséquent, elle juge que ce projet n'est pas acceptable dans l'état actuel des connaissances portées à son attention ». Dans son rapport, la Commission présidée par Joseph Zayed émet de nombreux constats et avis défavorables envers le projet minier concernant les enjeux relatifs à l'eau, à la qualité de l'air et la santé publique, aux enjeux relatifs aux vibrations et à la sismicité induite, au partage des responsabilités entre Ressources Falco et Glencore Canada ainsi que les garanties financières, à la capacité du milieu d'accueil et au manque de justification du projet.

Les nombreux enjeux et préoccupations traités par la commission sont essentiellement les mêmes que ceux que nous avons soulevés abondamment lors de la première partie des audiences publiques du BAPE, ainsi que dans nos mémoires respectifs. Pour nous, il est clair que les citoyen·ne·s de Rouyn-Noranda n'ont pas à subir les impacts environnementaux et sociaux d'un projet dont même la justification uniquement économique n'est pas démontrée.

Pour la suite, nous exhortons le ministre de l'Environnement à prononcer publiquement son opposition au projet minier Horne 5 et de ne pas recommander au Conseil des ministres l'émission d'un décret en faveur de la compagnie Ressources Falco.

### Rappel des enjeux traités en audiences

12 séances totalisant plus de 40 heures d'audiences publiques ont réuni en moyenne plus de 70 personnes en août et octobre 2024. 96 mémoires et 4 commentaires ont été transmis aux commissaires. Parmi la multitude de problèmes environnementaux, sociaux et économiques provoqués par le projet, cinq éléments névralgiques ont retenu l'attention du public :

- (1) L'aggravation de la qualité de l'air de Rouyn-Noranda déjà saturé en métaux toxiques
- (2) Les dangers liés à la sismicité dans la ville et sous la Fonderie (tremblements de terre et effondrements)
- (3) Le coût social et économique du projet pour la Ville de Rouyn-Noranda et la population
- (4) Les risques de pollution de l'eau
- (5) L'obligation de respecter les droits des Premières Nations visées

### Citations :

«D'abord, le promoteur du projet minier Horne 5 propose une vision économique du quartier orientée sur les 15 ans de durée de vie de la mine. Cette vision du développement a saturé le territoire de notre région depuis sa création il y a à peine plus de 100 ans. Nous portons dans notre chair notre sol, notre eau et notre air, les conséquences de tous ces projets profitant à d'autres et fluctuant avec le cours de l'or. À la Coopérative d'habitation boréale, notre vision du développement se déploie sur un cycle de 40 ans, dans une vision de "l'habiter" qui va au-delà de nos chaumières ; qui englobe notre quartier, notre ville et les espoirs que nous portons pour un avenir vécu ici », Jean-Philippe Rioux-Blanchette, président du conseil d'administration de la Coopérative d'habitation Boréale

« Le Centre Entre-Femmes se réjouit de l'avis de non acceptabilité du projet par le BAPE puisque ce projet minier nous inquiète hautement quant aux différents impacts sur les femmes, dont les inégalités économiques et les risques de violence », Johanne Alarie, intervenante communautaire, Centre Entre-Femmes – Rouyn-Noranda

« Nous saluons les conclusions de la commission d'enquête du BAPE, qui a su intégrer les préoccupations citoyennes et privilégier le principe de précaution face aux incertitudes liées aux risques anticipés, notamment ceux concernant la sismicité induite. La pression industrielle actuelle et passée, déjà excessive, fait peser des risques disproportionnés sur la population de Rouyn-Noranda, violant ainsi le droit fondamental des citoyens à vivre dans un environnement sain et sécuritaire. Nous estimons que l'industrie minière doit être exclue des périmètres urbains, car elle est incompatible avec la qualité de vie et la santé des habitants. En conséquence, nous appelons le gouvernement à prendre en compte les avis du BAPE et à rejeter le projet Horne 5 de Ressources Falco, afin de protéger la population », Jennifer Ricard Turcotte, Mères au front – Rouyn-Noranda

« Nous saluons le rapport du BAPE qui confirme, entre autres, nos inquiétudes justifiées quant aux risques pour la santé de la population advenant la réalisation du projet Horne 5. Nous comptons donc que ces recommandations mettront fin au projet car la population est déjà surexposée à des rejets toxiques de façon inacceptable », Nicole Desgagnées, Comité Arrêt des rejets d'émissions toxiques (ARET)

« Le REVIMAT réitère son opposition au projet minier Horne 5 qui pose des risques majeurs pour la sécurité de la population de Rouyn-Noranda. La possibilité de mouvements sismiques peut causer des dommages aux structures de la fonderie et libérer des produits toxiques dans l'air. Nous souhaitons que le gouvernement prenne acte des avis du BAPE et mette fin à ce projet. Aucun risque n'est acceptable », Marc Nantel, porte-parole, Regroupement vigilance mines de l'Abitibi et du Témiscamingue (Revimat)

«Le CREAT est très satisfait de l'écoute de la commission face aux enjeux et préoccupations soulevés par les organismes et citoyens qui se sont exprimés lors du processus du BAPE. Tel qu'énoncé par le CREAT dans son mémoire et à la deuxième partie des audiences publiques, le promoteur n'a pas fait la démonstration de la justification de son projet, qui s'insère dans un contexte social déjà marqué par de profondes inquiétudes et d'inégalités causés par des activités industrielles. Le CREAT salue également la conclusion de la commission concernant l'article 197 du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, qui estime que l'interprétation stricte qu'en fait le Ministère rend difficilement envisageable la conformité du projet Horne 5 à ce règlement. Une position fermement maintenue par le CREAT tout au long des audiences », Bianca Bédard, directrice générale, CREAT

« L'un des plus importants constats implicites que l'on peut tirer de ce rapport du BAPE, c'est l'importance et la pertinence de la mobilisation citoyenne dans l'identification et l'analyse d'enjeux préoccupants pour des municipalités comme celle de Rouyn-Noranda. Le temps et l'énergie immenses que les citoyennes et citoyens ont consacré à ces audiences auront notamment permis de mettre en lumière de nombreux angles morts des analyses de Ressources Falco qui auraient autrement pu être très dommageables pour les lacs et sources d'eau potable du territoire, entre autres problèmes soulevés. Il ne reste plus qu'à voir si le gouvernement saura, à son tour, écouter sa population, mais, déjà, nous tenons à saluer les efforts colossaux déployés par les citoyennes et citoyens de Rouyn-Noranda face à ce projet aurifère », Émile Cloutier-Brassard, responsable des dossiers miniers, Eau Secours

« L'Action boréale exige du ministre Charette qu'il honore le mandat de responsable de l'environnement pour lequel il a été nommé en respectant les conclusions du rapport du BAPE et qu'il rejette dès maintenant et sans entourloupettes le projet Horne 5. Les nombreux avis et constats émis dans le rapport démontrent clairement que le projet n'a pas de justification valide et comporte bien plus de répercussions négatives que d'avantages pour la communauté », Henri Jacob, président de l'Action boréale

« Nous tenons d'abord à exprimer nos plus sincères félicitations et remerciements aux citoyen·ne·s de Rouyn-Noranda qui ont sacrifié leur été pour se renseigner et s'exprimer contre les impacts inacceptables de ce projet qui les menace. Ce rapport du BAPE est une grande victoire pour la société civile, la santé et la sécurité publiques, la protection de l'environnement et la justice sociale. Le gouvernement doit cesser tout investissement dans ce projet nocif et confirmer publiquement sans délai son opposition au projet Horne 5 de Ressources Falco », Rodrigue Turgeon, avocat, co-porte-parole de la Coalition Québec meilleure mine et coresponsable du programme national de MiningWatch Canada

**Source :** [Coalition Québec meilleure mine](#)

**Pour information:**

- Bianca Bédard, Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue, [biancabedard@creat08.ca](mailto:biancabedard@creat08.ca) , 819-762-5770
- Me Rodrigue Turgeon, Coalition Québec meilleure mine et MiningWatch Canada, [rodrigue@miningwatch.ca](mailto:rodrigue@miningwatch.ca), 819-444-9226
- Henri Jacob, Action boréale, [henri.jacob1984@gmail.com](mailto:henri.jacob1984@gmail.com), 819-738-5261
- Jennifer Ricard Turcotte, Mères au front – Rouyn-Noranda, 819-649-0407
- Émile Cloutier-Brassard, Eau Secours, [emile@eausecours.org](mailto:emile@eausecours.org)